



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sidérurgie

Question écrite n° 25010

### Texte de la question

Lors du conseil d'administration en date du 26 janvier dernier, Usinor annonce de nouvelles restructurations, notamment dans la production des « produits plats ». Après l'abandon de la production des aciers spéciaux dans les unités de Leffrinckouke et de Trith-Saint-Léger dans le département du Nord, on s'achemine vers l'éclatement complet du groupe Usinor. De quoi donc être pour le moins inquiet, lorsque l'on sait par exemple que dans l'immédiat la décision de restructuration, selon un plan qui sera mis en place le 1er juillet prochain, entraînera la suppression de 3 000 emplois. C'est aussi le statut des sidérurgistes qui est menacé avec la vente à des groupes sidérurgiques étrangers de la production française. M. Patrick Leroy demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie les mesures qu'il entend prendre afin d'assurer la pérennité de la sidérurgie française, le maintien des emplois et du statut des sidérurgistes.

### Texte de la réponse

Usinor avait fait part depuis l'été dernier de son intention de se désengager du secteur des produits longs spéciaux et de se recentrer sur les aciers inoxydables et les produits plats au carbone. La définition de la stratégie d'Usinor, dans lequel l'Etat n'a plus aucune participation, relève de ses dirigeants, sous le contrôle de son conseil d'administration. Cette décision industrielle est une décision importante qui concerne plusieurs milliers de salariés en France et qui, de ce fait, ne peut pas laisser indifférent les pouvoirs publics. Si les produits longs spéciaux ne sont plus considérés comme stratégiques par la direction d'Usinor, cela ne signifie pas que ce ne sont plus des produits d'avenir. Les importants progrès réalisés par les salariés de ces filiales ont permis de restaurer la rentabilité de ces activités. Il faut saluer publiquement le courage et le professionnalisme de ces salariés. Il convient maintenant de regarder avec attention le projet industriel du repreneur et notamment d'Ispat pour Unimétal, Tréfileurop et SMR. Si le repreneur apporte des perspectives de développement et consacre à ces activités les moyens financiers correspondants, ce projet peut constituer une opportunité de croissance. En tout état de cause, le secrétaire d'Etat à l'industrie est particulièrement vigilant sur les conditions de ces opérations.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Leroy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25010

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 1999, page 721

**Réponse publiée le :** 12 avril 1999, page 2238